

Stratos® Ultra

**L'anti-graminées de vos vignes,
sélectif des pépinières, des
jeunes plantations et des cultures
installées**



PERFORMANT

Stratos® Ultra est doté d'une systémie descendante, de la feuille vers les racines, qui lui confère un grand niveau d'efficacité.

SOUPLE

Stratos® Ultra permet d'adapter la dose aux stades de développement des graminées vivaces ou annuelles.

SECURISANT

Stratos® Ultra pénètre rapidement dans la graminée et se trouve à l'abris du lessivage dès le séchage de la bouillie.

Préconisations d'emploi

Stratos® Ultra s'utilise en post-levée des graminées annuelles et vivaces. Une application par an. Stratos® Ultra est sélectif des pépinières, des jeunes plantations et des cultures installées.



N.B. : Sur vigne installée s'utilise du stade BBCH 00 (dormance) à 79 (fermeture de la grappe) en respectant le DAR de 42 jrs.



Chiendent



Ray grass



Sétaire



Panic



Vulpin



Digitaire

Recommandations d'emploi sur vigne installée

Contre les annuelles

Ray-grass, panic, brome, sétaire, digitaire, folle avoine et vulpin

- Utilisation de préférence au stade jeune des adventices
- Stade des adventices :
 - 1 à 3 feuilles : **1,6 l/ha**
 - 3 feuilles à début tallage : **2 l/ha**

Les meilleures efficacités seront obtenues avec des traitements réalisés en fin de journée, dans des conditions de températures (<25° C) et d'hygrométrie (>70 %) favorables à l'absorption du produit.



Attention Stratos® Ultra + Dash® HC n'est pas sélectif de la vigne.

Contre les vivaces

Chiendents (pousses de 10 à 20cm), sorgho d'Alep (pousses de 20 à 40 cm)

- Une efficacité optimale et durable est obtenue avec un traitement sur des adventices déjà développées (absorption optimale par les feuilles et destruction du système racinaire grâce à la systémie du produit)
- Dès **2 l/ha**, à 0,7 % si traitement par taches, le système aérien est freiné
- Contrôle des système aériens et racinaire : **4 l/ha** (1,3 % si traitement par taches).

Fiche d'identité produit

Marque déposée	BASF : Stratos® Ultra
N° d'AMM	9000490
Composition	100 g/l de cycloxydine
Formulation	EC (concentré émulsionnable)
Classement	Danger H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : provoque une irritation cutanée. H319 : provoque une sévère irritation des yeux. H336 : peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d : susceptible de nuire au fœtus. H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Usages	Vigne : culture installée, pépinière et jeune plantation. Autres usages : se référer à l'étiquette
Dose autorisée	2 l/ha sur graminées annuelles 4 l/ha sur graminées vivaces
Période d'application	De BBCH 00 à BBCH 79
Nombre d'application	1 maximum par an
Délai d'emploi avant récolte	42 jours (sur culture installée)
Délai de rentrée	48 heures
ZNT aquatique et ZNT zone non cultivée adjacente	5 m

Protection de l'utilisateur : gants nitrile EN374, combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605 + A1 : 2009. bottes de protection certifiées EN 3 823-3.

Pour toutes informations techniques,
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel
gratuits

Mars 2019. 504VIHE0319EST. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Avant toute utilisation, consulter les étiquettes de chacun des produits. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com.